



Haffner Energy

Decarbonize · Innovate · Regenerate

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Haffner Energy finalise la première Séquence de 2 M€ du programme d'investissement conclu avec Mundi Énergies et ses partenaires

Vitry-le-François, France – 27 août 2026, 8h00 (CEST)

Haffner Energy annonce la réalisation d'une seconde émission d'actions nouvelles d'un montant de 1 346 907,82 euros, portant à 2 millions d'euros le montant intégralement souscrit au titre de la première Séquence du programme d'investissement conclu avec Mundi Énergies et ses partenaires et annoncé le 27 juillet 2026.

Cette émission s'inscrit intégralement dans le cadre de la première Séquence de 2 millions d'euros et selon les modalités définies dans le communiqué du 27 juillet 2026. Elle ne constitue donc ni une nouvelle Séquence ni une augmentation du montant du programme précédemment annoncé, mais vient achever la première Séquence déclenchée par Haffner Energy.

Une première Séquence de 2 M€ désormais intégralement réalisée

Comme annoncé le 27 juillet 2026, le programme d'investissement conclu avec Mundi Énergies et ses partenaires repose sur un mécanisme permettant à Haffner Energy de décider du déclenchement de chaque Séquence, en fonction notamment de ses besoins de financement, de son développement industriel et commercial, et de la progression des projets menés avec ses partenaires canadiens.

Une fois une Séquence déclenchée par Haffner Energy, celle-ci constitue un engagement irrévocable et peut être exécutée au travers d'une ou plusieurs émissions réalisées à l'initiative des Investisseurs, sur une période maximale de deux mois, jusqu'à atteindre le montant de la Séquence appelée par la Société.

À l'initiative des Investisseurs et conformément aux dispositions contractuelles déjà communiquées au marché, **une seconde émission portant sur le solde de 1 346 907,82 euros est désormais engagée**, portant à 2 millions d'euros le montant total de cette première Séquence.

Pour rappel, le prix de souscription est, comme pour chaque émission, déterminé selon la formule annoncée le 27 juillet 2026, correspondant au VWAP des trois dernières séances de bourse précédant l'émission, diminué d'une décote de 30%. Cette décote ainsi que l'attribution des BSA prennent en considération les avantages consentis par Mundi Énergies à Haffner Energy, notamment le droit de participer, à des conditions préférentielles, à hauteur de 20 % au capital des projets développés.

Sur la base d'un VWAP de référence de 0,59274 euro, le prix de souscription ressort ainsi à 0,4149 euro par action. Cette seconde émission conduit à l'émission de 3 246 343 actions nouvelles, représentant **une dilution limitée à 1,73 % du capital** post-opération.

Conformément aux modalités du programme annoncées le 27 juillet 2026, cette émission s'accompagne également de l'attribution aux Investisseurs de 3 246 343 bons de souscription d'actions (BSA), soit un nombre de BSA égal au nombre d'actions nouvelles souscrites. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle Haffner Energy à un prix d'exercice de 0,7706 euro par action. L'exercice éventuel de l'intégralité de ces BSA représenterait ainsi un apport potentiel supplémentaire en trésorerie de 2,51 millions d'euros pour la Société.

Une progressivité conçue pour accompagner les besoins de financement tout en limitant la dilution

Le choix d'un financement organisé en Séquences successives, elles-mêmes susceptibles d'être fractionnées en plusieurs émissions, répond à un objectif précis : permettre à Haffner Energy de mobiliser des fonds propres au rythme de ses besoins, plutôt que de procéder par anticipation à l'émission de la totalité des actions correspondant au programme disponible, tout en cherchant à limiter l'impact dilutif pour ses actionnaires.

Cette première Séquence en fournit une illustration concrète.

La première émission de juillet, d'un montant d'environ 0,65 M€, représentait une dilution d'environ 2,46%, soit une intensité dilutive d'environ 3,8% par million d'euros levé.

La seconde émission permet aujourd'hui de lever près de 1,35 M€, pour une dilution de 1,73%, soit une intensité dilutive d'environ 1,3% par million d'euros levé.

L'intensité dilutive par million d'euros levé est ainsi près de trois fois inférieure lors de cette seconde émission.

Cette évolution résulte de la hausse du prix de souscription entre les deux émissions et illustre l'intérêt du caractère progressif du dispositif : Haffner Energy peut mobiliser les ressources prévues au moment où elle en a besoin, les conditions de marché au moment de chaque émission déterminant le nombre d'actions nouvelles nécessaire pour obtenir le montant correspondant.

4,4 M€ de trésorerie nouvelle en août 2026, représentant environ 11 mois de consommation récurrente de trésorerie

En tenant compte de cette première Séquence de 2 millions d'euros, ainsi que de l'exercice de l'intégralité des BSA détenus par Hanover Square Investments 1 (HS1), affilié à Alpha Blue Ocean (ABO), qui a apporté 2,4 millions d'euros de trésorerie supplémentaire que la Société n'avait pas sollicités comme annoncé au marché le 25 août 2026, **Haffner Energy a ainsi renforcé sa trésorerie de 4,4 millions d'euros au total au mois d'août 2026.**

La Société rappelle que l'intégralité des BSA détenus par HS1 a désormais été exercée et qu'aucun instrument financier lié à ce financement ne reste en circulation.

Sur la base du niveau actuel de consommation récurrente de trésorerie de la Société, **ces 4,4 millions d'euros représentent environ 11 mois de consommation de trésorerie**, sans prise en compte des encaissements clients liés aux commandes ni des éléments non récurrents.

Ces ressources renforcent ainsi très significativement la visibilité financière de Haffner Energy.

Haffner Energy conserve la maîtrise du déclenchement des prochaines Séquences

La réalisation de cette seconde émission achève la première Séquence de 2 millions d'euros.

Conformément aux modalités annoncées le 27 juillet 2026, le déclenchement de toute nouvelle Séquence demeure à l'initiative de Haffner Energy, en fonction de ses besoins. La prochaine Séquence pourra être engagée à compter du 25 septembre 2026.

Par dérogation à ce mécanisme, l'accord prévoit qu'une ou plusieurs Séquences pourront être regroupées, à l'initiative de Haffner Energy ou des Investisseurs, si le cours de l'action atteint ou dépasse 0,80 euro pendant trois séances de bourse consécutives.

Cette disposition, déjà décrite dans le communiqué du 27 juillet 2026, permet, lorsque cette condition de marché est satisfaite, d'accélérer la mobilisation de tout ou partie du solde du programme dans des conditions de dilution sensiblement réduites.

À propos de Haffner Energy

Haffner Energy conçoit et fournit des solutions innovantes pour la production de carburants renouvelables compétitifs à partir de biomasse. Forte de plus de 33 ans d'expérience dans la valorisation de tous types de biomasse, la Société a développé des technologies propriétaires de thermolyse et de gazéification permettant de produire du gaz renouvelable, de l'hydrogène, du méthanol renouvelable ainsi que du Carburant d'aviation Durable (SAF).

Au-delà de la fourniture de technologies, Haffner Energy accompagne ses clients dans le développement de projets industriels destinés à accélérer la décarbonation des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des transports. Ses solutions contribuent également à la production de CO₂ biogénique et de biocarbonate (biochar), participant ainsi à la transition énergétique et à la valorisation durable de la biomasse.

Haffner Energy est cotée sur Euronext Growth (ISIN code : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF)

Contact investisseurs

investisseurs@haffner-energy.com